

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Moréac, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Président du Centre communal d'action sociale.

Membres présent.es :

ROSELIER Pascal, PICAUT Marie-Pierre, MARZIN Mikaël, ROHMER Christine, MANDART Rolande, POULIZAC Marie-Thérèse, LE CLAINCHE Marie-Paule, LE HAZIF Marie-Annick, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, LE TOHIC Morgane.

Absent.es excusé.es:

Absent.es :

Le Conseil d'administration a désigné PICAUT Marie-Pierre en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil d'administration : 18 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 10

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - CCAS
Délibération n°2025_01_04_02
Décisions budgétaires (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L.2121.31 ;

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur ROSELIER Pascal, Président, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Madame PICAUT Marie-Pierre, vice-présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à l'unanimité,

-lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique du CCAS, lequel peut se résumer tel que présenté au tableau annexé à la présente ;

-arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau.

Certifié exécutoire :

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de MOREAC,

ROSELIER Pascal

